

# JOURNAL

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Soissonne, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX  
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES:

A. ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAYAS, LAFFITE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-de-Vieilles, 34  
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 6 NOVEMBRE 1886

### Nuages à l'Orient

C'est l'égide diplomatique, déjà vieille, nous représente l'Europe comme sillonnée par un nombre considérable de ficelles, qui partent d'un centre commun, Berlin, et vont aboutir aux diverses capitales du monde civilisé. D'après cette légende, les Parlements ne délibèrent plus que par la forme sur les intérêts nationaux, et la seule question que se poseraient les gouvernements serait celle-ci : Le Chancelier nous permet-il de prendre telle ou telle résolution ?

Qu'il y ait une part de vérité dans cette légende, nul homme de sens ne peut le contester ; mais qu'il faille l'accepter dans tous ses détails, et se résigner à toutes ses conséquences, c'est ce qu'aucun homme politique ne saurait admettre aujourd'hui. Le génie prévoit l'avenir plus qu'il ne le fait : il tire parti des événements plus qu'il ne les dirige. Il y a certainement cinq ou six ans que M. de Bismarck prévoyait la crise bulgare ; l'effacement de la Turquie, l'ambition de la Russie, l'inquiétude de l'Autriche et de l'Angleterre, ce sont là des facteurs constants de la politique européenne, et il n'est pas plus difficile de prédire un conflit que d'annoncer la rencontre de lignes qui ne sont pas parallèles et vont dans le même sens.

Que l'équilibre établi par le traité de Berlin, fût éminemment instable, personne en Europe n'a douté. L'histoire est là pour nous dire qu'en politique, il n'y a pas de traités, mais simplement des trêves. Du jour où il a été prouvé que la Turquie n'était pas assez forte pour se protéger elle-même, il devenait évident qu'en occupant ses protecteurs ailleurs, on laissait le champ libre à ses ennemis. Si la Russie avait eu la sagesse de se faire aimer au lieu de se faire craindre sur les bords du Danube, il y a dix ans que la question d'Orient eût été résolue à son profit. Ce qui contient son ambition, c'est moins l'improbable intervention de l'Allemagne que ce dicton populaire dans les Balkans : « Le joug turc est de bois ; le joug russe est de fer. »

Ce qui caractérise l'habileté de M. de Bismarck, c'est moins sa politique étrangère que sa politique intérieure. Presque seul parmi les grands États de l'Europe, l'Empire allemand peut agir au dehors sans redouter de complications au dedans.

L'Autriche est paralysée par les tendances contraires de nationalités distinctes ; l'Italie, par la question romaine ; l'Angleterre, par le problème irlandais ; la France, par le menace du radicalisme ; la Russie, par le nihilisme. L'Allemagne est libre de ces craintes, et, il y a trente ans et plus, que M. de Bismarck, étudiant les forces respectives de la Prusse et des autres puissances de l'Europe, écrivait : « Notre force, c'est que nous sommes peut-être la seule nation chez laquelle une crise militaire ne se doive pas compliquer d'une crise dynastique. »

On a vu, en 1870, que cette appréciation était juste en ce qui concerne la France. Sans la prévoyance de l'homme d'État qui vient de mourir, l'Autriche eût-elle traversé la crise de 1866-1868 ? La Russie, elle-même, en 1878, n'osa pas affronter une nouvelle guerre, dont elle redoutait l'impopularité, pour garder le fruit de sa victoire. Et l'Angleterre, sans alliés en Europe, n'ose même plus provoquer la réunion des congrès qui pourraient lui demander des comptes au lieu de lui en rendre.

Que, dans de telles conditions, l'influence du Chancelier soit considérable en Europe, il n'y a pas lieu d'en être surpris. Il n'en est pas moins certain aujourd'hui que l'enlèvement du prince Alexandre et l'affirmation des ambitions russes a causé à Berlin une pénible impression.

On ne fera pas la guerre, sans doute, et on ne veut pas la faire, mais on voit que la Russie ne la redoute pas, et on est visiblement mortifié. Le Chancelier est dans la position d'un chirurgien qui s'est donné beaucoup de mal pour poser un appareil sur la plaie du patient : une secousse imprévue a brisé l'appareil ; il faut en ajuster un autre, et le malade ne croit plus à

la solidité de l'appareil qu'il a vu briser, et doute de l'habileté de son médecin. Jusqu'ici les hommes politiques seuls mettaient en doute l'efficacité du traité de Berlin ; maintenant personne n'y croit plus en Europe.

Quant à l'alliance des trois empires, on sait aujourd'hui qu'elle se limite aux intérêts communs aux trois empires, et que chacun se réserve le droit de définir cette communauté. Triste garantie pour la paix de l'Europe !

### NOUVELLES DU JOUR

**Le nouveau ministre**  
Paris, 5 novembre. — Des impressions recueillies dans le monde parlementaire au sujet de la nomination de M. Millaud, il résulte qu'elle n'a satisfait personne et a mécontenté beaucoup de monde, parmi les protectionnistes spécialement. Ce mécontentement ne fera qu'augmenter par l'arrivée aux affaires de M. Thevenet, libéraliste aussi.

Aussi parlait-on déjà de la démission de plus en plus probable de M. Develle, ministre de l'Agriculture, laquelle serait suivie de celle de M. Demôle.

Comme on le voit, le départ de M. Baihaut est loin d'avoir simplifié la situation. Quant à M. Sadi-Carnot, il peut s'attendre à être violemment pris à partie, au cours de la discussion du budget par M. Rouvier, qui a mené à la commission du budget, la campagne que l'on sait.

**La nomination de M. Thevenet**  
Paris, 5 novembre. — La nouvelle de la nomination de M. Thevenet a soulevé de telles objections qu'il pourra être difficile, qu'un dernier conseil, que la nomination d'un nouveau secrétaire d'État, qui n'a aucune aptitude technique ne paraissent pas opportunes en l'état de nos finances.

Tous, en effet, remarquent que le crédit alloué à cette fonction, en augmentant pas au budget de 1887, la chambre devra voter un crédit supplémentaire de 20,000 francs, pour permettre à l'avocat Thevenet de diriger nos ingénieurs.

**Prise de Cao-Bang**  
Le gouvernement a reçu de M. Paul Bert un télégramme lui annonçant que le général Munier, à la tête d'une colonne mobile, vient de s'emparer de la citadelle de Cao-Bang, où s'étaient réfugiés de nombreux irréguliers.

Cette localité est à l'ouest de Lang-Son, près de la frontière nord du Tonkin. Dans une région où nos troupes ne s'étaient pas encore montrées. Les défenses de Cao-Bang n'ont fait qu'une courte et insignifiante résistance à notre attaque, et le général Munier a pu entrer dans la citadelle avec ses troupes, sans avoir subi aucune perte.

La même dépêche annonce, pour le 8, le départ du général Jamont, qui laisse dans toute la commandement au général Munier.

D'autre part, on télégraphie d'Hanoi, aujourd'hui 5 novembre, l'Agence Havas : La pacification de la province de Thanh-Hoa, qui était la plus troublée, a fait de grands progrès dans ces derniers temps.

**Arrivée de familles princières à Cannes**  
Cannes, 15 novembre. — Le duc et la duchesse de Chartres sont arrivés à une heure accompagnés des princes Jean et Henri d'Orléans. Le prince et la princesse Waldemar viendront les rejoindre dans quelques jours.

**Les traitements des sénateurs, députés et des gros fonctionnaires**  
Paris, 5 novembre. — MM. Le Gamas et Lefèvre-Pontalis ont soumis à la Chambre une proposition réduisant d'un tiers le traitement des députés et sénateurs, afin d'arriver ensuite à la réduction des traitements des gros fonctionnaires.

**La donation de Chantilly**  
Paris, 5 novembre. — On affirme que M. Goblet, qui avait fait quelques réserves au sujet de la clause d'inaliénabilité, contenue dans l'acte de donation de Chantilly, doit faire conclure, par son représentant devant le conseil d'État, l'acceptation pure et simple de la donation.

**La tour Eiffel**  
Paris, 5 novembre. — La séance de la commission de contrôle de l'Exposition, qui au lieu de matin a été presque entièrement consacrée à la question de savoir si on accepterait l'idée de la tour Eiffel et si on voterait la subvention de 1,500,000 fr. sur 4,500,000 fr. qu'elle doit coûter.

La discussion a été longue et animée. Les considérations principales qui ont déterminé la commission ont été tirées de la publicité déjà donnée à ce gigantesque projet, de l'attraction que la tour exercerait sur les visiteurs, et qui a fait que, dès le premier moment, les architectes appelés à concourir, avaient fait entrer ce projet particulier dans l'ensemble du projet général dont les principales dispositions ont été adoptées.

son à ne pas réaliser les économies, qui auraient seules pu diminuer suffisamment nos dépenses. Quels impôts propose-t-on ?

L'impôt sur les boissons, c'est-à-dire une taxe anti-démocratique ; on veut augmenter les droits de succession, ce qui est atteindre le capital ; on veut imposer le revenu, c'est-à-dire exposer chaque citoyen aux taxations arbitraires de ses ennemis.

Tous ces impôts ont de graves inconvénients ; le gouvernement devra cependant se résoudre à adopter l'un d'eux, puis qu'il refuse d'examiner les réformes utiles.

M. Andrieux, qui l'évidence du gaspillage et de l'incapacité de la majorité a détaché de ses anciens amis politiques, a proposé le droit de cinq francs sur les céréales comme un moyen facile d'équilibrer le budget.

De plus, par cette même mesure, nos agriculteurs recevraient enfin la protection qu'ils demandent depuis si longtemps.

Mais cela est à la fois trop simple et trop efficace pour que la Chambre l'adopte.

### LA JOURNÉE D'UN TRAVAILLEUR

En sortant de mon lit, j'éprouve le désir de renouveler l'air de ma petite chambre, j'ouvre ma fenêtre et je respire... l'impôt des portes et fenêtres.

A peine habillé, j'allume ma pipe et je fume... l'impôt sur le tabac et les allumettes.

J'empiète mon petit verre et j'avale... l'impôt sur les boissons.

Je vais pour me rendre au travail, le premier pied posé sur le chemin me fait fouler... l'impôt des prestations.

Le patron me dit : — Vite à la besogne ; tu sais que je paye un impôt de trois francs par chaque ouvrier, expédie promptement l'ouvrage.

Content du patron et désirant qu'il n'éprouve pas de perte sur moi, j'active mon travail pour couvrir... l'impôt sur le travail.

Je déjeune, j'arrive, je frotte mon pain avec un oignon et un peu de sel, j'exerce mon appétit avec... l'impôt sur le sel.

A midi, je vais diner ; la chaise sur laquelle je m'assieds est rembourrée de... l'impôt mobilier.

Je me sers un verre de bière et je bois... un nouvel impôt sur les boissons.

Je rentre du travail le soir, je profite du reste de la journée pour bêcher un morceau de mon petit jardin, et je cultive... l'impôt foncier.

Ma femme me prévient que le souper est prêt ; nous nous levons et nous allons... l'impôt sur les loyers.

Je me couche fatigué, espérant que je n'ai plus d'impôt sur le dos ; les yeux de mon jeune enfant me réveillent ; pour apaiser ses plaintes, je plonge la main dans le sacrier, et j'en retire un morceau de... l'impôt sur les sucres.

Je m'endors enfin, persuadé cette fois que tout impôt est terminé, mais je ne tarde pas à être réveillé par un cauchemar sur l'estomac... les centimes additionnels.

Le cauchemar continue, je rêve, je vois nos fils aînés, tombés au sort et tué par... l'impôt du sang.

De sorte que, depuis mon lever jusqu'à mon coucher, je ne puis respirer, fumer, marcher, boire, manger, travailler, me chauffer, m'asseoir, m'habiller, cultiver, dormir ou rêver sans payer... un impôt.

Est-ce vrai ? Et ces dimmes inénumérables ne vont-elles pas toujours en augmentant ?  
Un travailleur.

plusieurs fois tous les jours, et croyez qu'il ne me donne pas la prétention de gouverner l'opinion dans les départements où je ne suis pas.

« Vos députés du Nord sont des vaillants et ils n'ont besoin de personne pour connaître et pratiquer hautement leurs devoirs. »

« Qui donc a lutté plus énergiquement qu'eux, lors qu'il s'agissait de défendre les sucres français et les céréales françaises contre la concurrence étrangère ? »

« Ils ont mis certainement plus de patriotisme que M. Trystram, votre candidat, n'en mettait lorsqu'il présentait un si large part dans le traité avec la Hollande, traité qui fut si funeste aux intérêts de la région du Nord. »

« Et si l'on veut également plus de désintéressement que le candidat Trystram, raffineur de pétrole, qui a tout fait pour que les pétroles raffinés soient frappés de gros droits à l'entrée en France, et qui y a réussi. »

« De telle sorte que l'ouvrier de Tourcoing et de Roubaix paie son éclairage quatre fois plus cher que son voisin de Belgique. »

« Quant à exciter les populations du Nord à une révolution, c'est encore une sottise ou un mensonge. C'est en vain que vous voudriez placer l'élection sur le terrain dynastique. »

« Elle n'y est pas, et, comme, n'en tenant pas compte, elle ne peut servir que le terrain économique. »

« N'ai-je pas dit, d'ailleurs, à Armentières, dans votre département, que je n'attendais une solution que de la légalité, que du suffrage universel ! »

« Et si la France désire changer de gouvernement, je pense que vous n'aurez pas l'outrecuidance de vous y opposer. »

« Et j'aurais demandé une révolution parce que j'ai traité le gouvernement de la République, de SALON GOVERNEMENT. »

« La raison que vous donnez, est tout à fait risible. »

« Quand une chose est sale, mais peut encore servir, on ne la jette pas, on la lave, on la nettoie. »

« Et c'est ce que font les électeurs du Nord, en conservant la République faite de mieux, mais en l'obligeant à ne pas les faire mourir de faim, à ne pas porter une main criminelle sur les crucifix et à ne pas nous exposer par des provocations quotidiennes à une guerre avec l'Allemagne. »

« Au 4 octobre, les électeurs du Nord ont dit à la République : »

« Qu'il y avait la liberté de conscience ; »

« La diminution des impôts ; »

« La protection, mais une protection efficace contre les produits étrangers ; »

« La fin des expéditions lointaines ; »

« Un frein mis aux revanches socialistes et révolutionnaires. »

« Il paraît que la République n'a pas compris, puisqu'elle a continué de plus belle. »

« Aux électeurs du Nord d'insister, et l'élection de M. Dervaux n'aura pas d'autre signification que celle qui nous suffit parfaitement de dire à la République : »

« Ne faites plus de sottises des intérêts moraux et matériels de la nation ! »

« C'est donc pas une révolution que je demande, d'accord avec les conservateurs du Nord, mais une évolution vers le bon sens, la raison, la prospérité du pays et la liberté ! »

La propagande politique agit, cependant, moins vivement sur les centres agricoles que sur les centres industriels. Nous ne voyons pas, dans les districts ruraux, des ouvriers agricoles protester comme remède souverain à la crise, le suffrage universel, ainsi que nous l'avons constaté dans les régions houillères.

Au contraire, dans les campagnes belges on sent mieux que dans les cantons ruraux français la liaison de la crise à l'avènement politique des libéraux. Le parti du libre échange y est condamné.

### UN DÉMENTI

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

Un journal étranger a prétendu que M. le ministre du commerce et de l'industrie ne se préoccupait rien du centenaire de 1889.

Nous sommes autorisés à déclarer, au contraire, que M. le ministre du commerce a été chargé, de concert avec les ministres de l'instruction publique et des finances, d'étudier la question du monument commémoratif de la Révolution française.

Le centenaire de 1889 n'a d'ailleurs jamais cessé d'être une des préoccupations de M. le ministre du commerce et de l'industrie.

Hier encore, on pouvait douter que M. Lockroy eût tenu le langage que lui prêtait le correspondant du Pester Lloyd. Aujourd'hui, après cette communication officielle, le doute n'est plus possible.

M. Lockroy dément une affirmation qui ne se trouve pas dans la note du Pester Lloyd, et il passe toutes les autres sous silence.

Il ne dément pas qu'il ait dit : « L'anniversaire du centenaire de la Révolution n'a rien à faire avec l'Exposition... C'est une contre-fortuite de deux dates. »

Il ne dément pas qu'il ait dit : « Les fêtes qui glorifieront le centenaire de notre Révolution auront lieu, la plupart, avant l'ouverture de l'Exposition universelle. On bien elle ne seront pas organisées à Paris, mais Valenciennes, où l'Assemblée nationale a siégé, ou bien elles seront organisées dans des quartiers de la capitale très éloignés du centre de l'Exposition. L'organisation de ces fêtes sera complètement indépendante de l'arrangement de l'Exposition, qui n'aura ainsi aucun caractère politique, mais seulement un caractère industriel et commercial. »

Il ne dément pas qu'il ait dit : « Je vous autorise à faire usage de cette déclaration. Elle ne contient pas ma façon de voir individuelle. Elle a été sanctionnée en Conseil de cabinet par une résolution formelle, et, au moment donné, elle sera faite par nos ministres. »

Et cependant, si ce sont là les paroles que M. Lockroy voulait émettre, il pouvait le faire en deux mots, catégoriquement, sans artifices et sans faux-fuyants.

Si n'en les pas démenties, c'est qu'il ne pouvait le faire. Et pourtant, se sont bien ces déclarations, qu'il ne dément pas, qui ont fait scandale dans la presse rouge.

Tous les mots de sa note publiée par l'Agence Havas sont vrais. On veut faire croire l'équivoque sans donner prétexte au correspondant du Lloyd de renouer dans le débat. Mais peut-être trouvera-t-il qu'il suffit que le lecteur superficiel puisse douter de sa bonne foi, pour qu'il ne se résigne pas à garder le silence.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Séance du vendredi 5 novembre  
Présidence de M. FLOUROT, président  
La séance est ouverte à 2 heures.

**La Légion d'honneur et l'armée**  
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, modifié par le Sénat, relatif aux nominations à faire dans la Légion d'honneur parmi les militaires de l'armée territoriale. Le projet de loi est adopté.

### LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de 1887.

**Discours de M. d'Allières**  
M. d'Allières reprenant la suite de son discours, examine les ressources nouvelles que propose la commission du budget pour faire face au déficit de 56 millions prévu par elle. La majorité des candidats élus au 4 octobre s'était prononcée contre toute augmentation des impôts, et M. le président du conseil avait inscrit dans son programme le même principe. C'est une dure extrémité de manquer à cet engagement aussi précis et aussi formel. Quels sont de moins les nouveaux impôts qu'on veut créer ?

D'après le ministre des finances, c'était à l'impôt de boissons qu'il fallait demander un supplément de recettes.

La commission a préféré au système du ministre un renouveau dans lequel il semble y avoir l'avantage de la suppression de l'exercice. Mais si cette suppression profite aux grands débiteurs, elle ne sera pas avantageuse pour les petits débiteurs qui volent, en échange, quadrupler leur licence. D'ailleurs, le renouveau se traduit au fin de compte, par une augmentation de charge de 3 millions.

Le projet ministériel supprimait le privilège des bouilleurs de crus ; la commission ne s'est pas ralliée à cette disposition ; elle maintient la déclaration préalable. D'autre part, elle réduit le droit sur l'alcool employé au vinage, ce qui entraînera forcément une réduction dans la recette.

M. Wilson dit que le droit de vinage est retiré. M. d'Allières s'occupe ensuite des droits de succession dont on propose l'augmentation. Cette augmentation est fâcheuse, elle atteint le capital ; elle ne tient pas compte des effets. Ce n'est pas de ce côté qu'on aurait dû chercher 40 millions. Il y aurait au contraire lieu de dégrever les droits de succession et de mutation. (Très bien, très bien.)

Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est l'impôt sur le revenu avec la déclaration, avec un jury d'équité qui contrôle les déclarations. C'est chaque citoyen exposé aux taxations arbitraires de ses ennemis. Comprend-on ce système dans l'état de division où se trouve le pays ?

La Commission ne s'est pas d'ailleurs préoccupée de fonctionnement de cet impôt. Elle se contente de dire qu'il rapportera 15 millions. Elle compte que la Chambre et le Sénat ne mettront pas plus de six mois pour étudier un projet de loi sur cet impôt. Elle

oublie qu'elle a mis elle-même neuf mois pour accorder le projet de budget incomplet dont la Chambre est saisie (Bruit divers.)

« Que faut-il faire pour équilibrer le budget ? Il faut faire des économies ; il faut remanier bien des lois ; il faut réaliser des réformes. »

« Au lieu d'agir résolument en ce sens, on se contente d'attendre que la crise cesse, que les plus-values reviennent. On dit que la République n'est pas responsable de cet état de choses. La vérité est que la responsabilité de la crise revient à ceux qui ont exigé des dépenses et entrepris des travaux de toute nature qui ne répondaient pas aux besoins du pays. »

« Il faut ajouter qu'un grand nombre de ces travaux n'étaient pas productifs. On a fait, dans des pays montagneux et sans trafic, des chemins de fer qui ont coûté 800,000 fr. le kilomètre. Cet argent aurait pu être plus utilement employé ; mais la question électorale a trop souvent présidé à ces travaux. On disait alors que ces petites lignes nouvelles apporteraient le trafic aux grandes lignes. Il n'en a rien été. Elles ont enlevé du trafic aux grandes lignes et diminué les recettes. »

« Enfin, le mal est fait. Il s'agit d'y porter remède, et cela n'est pas impossible. Il faut faire le bilan de notre situation et chercher les économies à réaliser. Le budget ordinaire s'est augmenté, depuis quelques années de 600 millions. Est-ce une augmentation normale ? En 1875, les traitements étaient de 271 millions, en 1886 ils se montent à 402 millions. C'est qu'il a fallu placer les parents et les amis des membres de la majorité (Approbation). L'augmentation du nombre des emplois a eu pour conséquence l'augmentation des pensions civiles qui s'élevaient aujourd'hui à 55 millions au lieu de 29 en 1865. »

Cette augmentation tient en grande partie à ce qu'on remplace trop tôt des fonctionnaires encore valides pour pouvoir en nommer d'autres plus républicains. On admet à la retraite, sur des certificats parfois trop complaisants.

« Il y a 60 vieux serviteurs qu'on ne peut pas révoquer parce qu'il n'y a rien à leur reprocher ; mais on les force à prendre leur retraite sept ou huit ans avant la limite d'âge. Il en résulte qu'en paye pendant de longues années deux traitements pour un emploi. »

« On pourrait aussi réformer la caisse d'épargne, abaisser par exemple le maximum des dépôts, et éviter ainsi que des gens riches se fassent payer un intérêt élevé sur un fonds qui devrait être réservé à l'épargne du pauvre. »

« D'autres économies seraient possibles sur les expéditions lointaines. Pour la Tunisie par exemple la commission du budget alloue 50 millions ; mais elle ne fournit aucun détail sur cette dépense car elle n'a sans doute reçu elle-même aucune justification. »

« Les chemins de fer de l'Etat représentent une perte annuelle d'au moins 16 millions et l'on n'arrive à ne pas dépasser ce chiffre qu'en faisant des dépenses d'entretien sur le compte du premier établissement. L'allévation de ces chemins de fer serait une opération très avantageuse. »

« Les bureaux de tabac pourraient être mis en adjudication. »

M. Marmonier dit que ce serait moyen de créer une nouvelle grande compagnie. (Bruit.)

M. d'Allières ajoute que pour réaliser toutes ces réformes il faudrait commencer par respecter les lois. L'usage s'est introduit dans l'administration centrale d'allouer des indemnités sur l'importance quel chapitre. On alloue l'insuffisance du crédit pour le personnel, et les commissions du budget se laissent prendre à cet argument.

M. Wilson, rapporteur général, répond que la commission du budget a supprimé cet abus.

M. d'Allières maintient que cet abus s'est perpétué jusqu'à ce jour, des indemnités pour travaux extraordinaires sont imputées chaque année sur des chapitres autres que celui du personnel.

M. Burdeau déclare que l'abus est d'ancienne origine ; mais la République l'a fait disparaître peu à peu et il ne restera plus trace dans le budget de 1887.

M. d'Allières signale aussi l'abus des logements concédés en violation de la loi. Avant de publier l'état de ces logements, ce faible frein n'a pas même été conservé.

M. Andrieux répond que cela fait une économie sur les impressions.

M. d'Allières s'empare de l'interruption pour faire remarquer qu'effet les frais d'impression sont excessifs ; au lieu d'avoir un bureau de statistique dans chaque ministère, on pourrait n'en avoir qu'un pour tous les ministères.

La loi sur les lettres qui viole d'une façon qui fait scandale. On attire par l'appât des lots la petite épargne qui serait bien mieux placée autrement.

M. Bonnaud déclare qu'il n'est plus accordé d'autorisations depuis un an.

M. d'Allières répond qu'en tout cas, l'appel au public continue. Les changements dans l'uniforme de l'armée sont une source de dépenses inutiles. Les fonds de trésorerie échappent au contrôle judiciaire de la Cour des Comptes et constituent en réalité d'énormes fonds secrets à la disposition du ministre des finances.

« Le ministère budgétaire il ne devrait jamais y avoir ni droite ni gauche ; le concours de la minorité appartiendrait à ceux qui voudront prendre en main le règlement des finances de la France. Si la majorité se refuse à cette œuvre nécessaire, le pays sera l'imposer en s'adressant à d'autres. (Applaudissements à droite.) »

**Discours de M. Andrieux**  
M. Andrieux examine les divers moyens mis en avant pour équilibrer le budget ; ceux de M. Sadi-Carnot établis de manière que les contribuables ne crient pas trop fort, mais ils sont mauvais.

L'orateur se déclare partisan de l'impôt sur les revenus, c'est une compensation nécessaire pour les contribuables moins favorisés mais il doit être établi seulement dans les cas graves et il devient alors non seulement démocratique, mais patriotique.